

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 octobre 2021

Étaient présents : Mesdames et Messieurs C. DEROUET - F. LAUTOUR – J.GUERIN - I. LANGLOIS- C. PELLERIN – V. BESNARD – N. BOUCHARD – S. POTTIER - P. LESELLIER – V. FOURRÉ - A. DURAND – C. LAFONT – S.PICK

Pouvoirs : J.C COQUIO pouvoir à J. GUERIN, Ph LETONDEUR à Ch. DEROUET

Secrétaire de séance : V.BESNARD

Le Maire souhaite ajouter 1 question à l'ordre du jour :

- **droit de préemption urbain : 6 route du stade et 16 Place Jules Levée**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20/07/2021

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu.

Tout d'abord, le Maire informe les Conseillers sur les divers supports de **communication** avec 2 reportages parus au niveau national mettant en valeur notre commune :

- A la télévision : Sur TF1 au journal de 20 heures de Anne-Claire CODRAY le V.10 septembre en tant qu'exemple sur le sujet « comment éviter la désertification rurale »

Reportage à revoir en replay de LCI sur le site www.lonlayabbaye.com rubrique « actualités » puis « reportage du 10 septembre »

Ou bien sur la page Facebook de « village de Lonlay l'Abbaye » en haut de page (épinglée)

NB : statistiques sur Facebook :

post en pré-annonce le 07/09 : 196 partages, 11539 personnes touchées

post en post annonce le 11/09 : 98 partages, 1501 personnes touchées

- A la radio : sur RTL : reportage du 22 octobre sur la station-service qui a fait des émules au niveau national.

Reportage à réécouter en replay sur www.rtl.fr rubrique « on refait nos régions » Ou bien sur la page Facebook de « village de Lonlay l'Abbaye » (post du 26/10/21)

❶ Ilot d'habitat bocager St-Nicolas

Depuis le dernier Conseil Municipal du 20 juillet, le Maire informe des avancées sur ce dossier :

- étude géotechnique réalisée début août par GINGER pour 5300€ HT

Conclusion : l'étude des sols est favorable

- réunion début septembre avec la Société SOGETI, la Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco et les fournisseurs de réseaux VEOLIA, ENEDIS / TE51, ORANGE

- reportage sur TF1 le V.10 septembre.

De nombreux appels téléphoniques ont été reçus dès le lundi 13/09 (env. 20) et mails pour des demandes d'achats de terrains dans ce futur lotissement.

La Société SOGETI a réalisé un avant projet (voir ci-joint).

Si le projet est validé lors d'une réunion de présentation de l'avant-projet le mercredi 3 novembre, voici les prochaines échéances :

- démarrage de la phase d'étude pour le Permis d'Aménager en décembre 2021

NB : étant donné que l'on est dans le périmètre des Bâtiments de France (abbaye classée), le délai est allongé d'1 mois, soit 4 mois maxi.

- Objectif réalisation de l'appel d'offres : mai 2022

- Disponibilités des terrains fin 2022

Nb : il faudra voir aussi pour la numérotation / adressage.

❷ Locaux de la pharmacie : proposition de rachat

Le Maire informe le Conseil municipal que M. Pierre-Edouard OURY, propriétaire des murs de la pharmacie souhaite vendre les murs. Il s'agit des parcelles AD 95, 204, 219 et 222 d'une superficie totale de 475 m², situées 1 place Jules Levée et rue du Centre.

Dans le but de sécurisation des services, il serait souhaitable que la commune rachète ce bien.

Après estimation de la valeur par un notaire à cent vingt mille euros (120000€), M. OURY a fait une proposition de vente des murs de la pharmacie pour cent quinze mille euros (115000€) net vendeur auquel il convient d'ajouter les frais d'acte notarié à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et une abstention (pour intérêt personnel), décide :

- de donner son accord sur le prix fixé.
- d'autoriser le Maire où ses Adjointes à signer toutes pièces relatives à l'acte à intervenir.

3 Plan d'eau Lotissement du Val, réserve incendie : devis curage

Le plan d'eau du Val sert de bassin de rétention en cas de fortes pluies d'une part et d'autre part, c'est une réserve d'eau en cas d'incendie. Il convient de le conserver toujours en état d'utilisation immédiate, or il s'est envasé et a besoin d'être curé. La dernière fois que ses travaux ont eu lieu était en octobre 2014 pour 2900€ HT.

La société COURTEILLE qui avait réalisé les travaux en 2014 propose un devis de 3300€ HT, soit 3960€ TTC.

Mais, pour réaliser ses travaux, il faut attendre aussi de connaître les besoins de la biscuiterie au niveau de leur protection incendie, dans le cadre de leur Permis de Construire pour agrandissement déposé cet été. Le SDIS leur demande d'améliorer leur protection incendie. La biscuiterie envisage une poche d'eau ou une bouche à incendie pour agrandir la capacité du bassin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le devis Courteille d'un montant de 3300€ HT soit 3960€ TTC.

4 Maison Ages et Vie : alimentation électricité

La Commune a reçu une convention de servitude à signer avec la société Sec-Ingénierie à Montebourg (50), un bureau d'étude sous traitant pour ENEDIS pour la pose de câble.

En effet, la pose de câble est un préalable indispensable aux travaux de la Maison des Séniors. Pour effectuer ces travaux, Enedis va devoir poser 1 câble BT souterrain sur 33 mètres et un coffret type ECP3D sur notre parcelle AC236. La convention de servitude a pour objet d'autoriser Enedis à poser ce câble qui lui appartiendra.

Le Maire rappelle le planning : début des travaux fin juin 2021 et mise en service 2^e semestre 2022 et que 7 maisons Ages et Vie Habitat sont programmées dans l'Orne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention.

5 CDC Domfront Tinchebray Interco : convention et charte médiathèque

Le Conseil Municipal de Domfront en Poirais a adopté la convention et la charte de fonctionnement du réseau de coopération « Les médiathèques du Domfrontais » le 05 octobre 2017 ; convention et charte renouvelées en 2021 avec la Médiathèque Départementale de l'Orne pour 2021-2023.

Toutes les communes de ce réseau doivent également adopter cette convention et cette charte.

Le Maire rappelle l'article concernant le financement : 2€/ hbt pour l'achat de documents + 0.25€/hbt pour l'action culturelle, mais il conviendrait de supprimer le mot « minimum » et mettre « maximum » pour éviter toute dérive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer cette convention en modifiant ainsi : 2€ maximum / hbt (achat de document) + 0.25€ maximum / hbt (action culturelle).

6 CDC Domfront Tinchebray Interco : approbation du rapport annuel d'activités 2020

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale adressent à leurs membres, chaque année, un rapport retraçant l'activité de leur établissement.

Le rapport d'activités 2020 de la Communauté des Communes de Domfront Tinchebray Interco a été transmis à ce titre à la commune de Lonlay L'Abbaye et aux conseillers municipaux en juin 2021.

Ce document doit faire l'objet d'une communication par le Maire en séance publique du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le rapport d'activités 2020 de la CDC Domfront Tinchebray Interco.

7 CDC Domfront Tinchebray Interco : adoption du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets 2019

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'éliminations des déchets.

Ce rapport établi par la Communauté de Communes de Domfront-Tinchebray-Interco pour le secteur du Domfrontais doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'éliminations des déchets 2019 présenté par la Communauté de Communes de Domfront-Tinchebray-Interco.

De plus, le Maire évoque le problème des containers qui débordent régulièrement, déjà signalés à maintes reprises à la CDC.

8 Compétence santé : reprise des amortissements de la CDC

Suite à la délibération prise le 20 juillet dernier et suite au mail de la Trésorerie du 24 septembre :

« dans le cadre du retour de la compétence santé, le mobilier de la maison médicale a été amorti en partie par la CDC Domfront Tinchebray Interco sur une cadence d'amortissement de 10 ans (deux amortissements ont été comptabilisés). Il conviendra de poursuivre cet amortissement. Aussi, à ce titre une délibération devra être prise afin de poursuivre l'amortissement de ce mobilier (valeur d'acquisition 888€, amortissements jusqu'alors comptabilisés 177.60€), numéro d'inventaire SANTE2 »

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a donc lieu d'effectuer un virement de crédits dans le budget de la Commune afin de régulariser les écritures d'amortissements de la compétence santé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre la cadence d'amortissement de 10 ans et d'effectuer les virements de crédits suivants : mandat au 6811-042 pour 88.80€ et titre au 28184-040 pour 88.80€.

9 Adhésion et retrait des communes au SMICO (Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de LONLAY L'ABBAYE est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités.

Monsieur Thierry AUBIN, Président du SMICO a fait savoir aux membres du comité syndical que les collectivités ci-dessous ont décidées d'adhérer au SMICO :

Les communes de : - SAINT GERMAIN LA BLANCHE HERBE - SAINT AUBIN DE BONNEVAL - THUE ET MUE - ROSEL - BONNEMAISON - CAHAN - CAMPAGNOLLES - COULONCES - GAPRÉE - MONTCHEVREL - MOULINES - OSMANVILLE - SAINTE MARIE LA ROBERT - SAINTE OPPORTUNE - SOMMERVIEU - SOUMONT SAINT QUENTIN - TRACY BOCAGE - VAL DE DROME - SAINT LÉONARD DES PARCS
Des CCAS de communes de : - BRETTEVILLE SUR ODON - EVRECY - SAINT GERMAIN LE VASSON Du SIVOS de : - SAINT HILAIRE SAINTE CERONNE Du SIVOM de : - SEEJ ENFANCE EDUCATION JEUNESSE

ET que les collectivités citées ci-après ont demandé leur retrait au SMICO ; Pour information, les votes portent sur les retraits de 2015 à 2021 ;

Les communes de : - APPENAI SOUS BELLEME - BAROU EN AUGÉ - CIRAL - LA FERTE MACE (pour la partie du territoire d'Antoigny) - LA FERTE EN OUCHE (pour la partie du territoire des communes de Anceins, Couvains, Heugon, La Ferté Fresnel, Saint Nicolas des Laitiers et Villers en Ouche) - LA FRESNAIE FAYEL - GOUFFERN EN AUGÉ (pour la partie du territoire de la commune d'Aubry en Exmes, Chambois, La Cochère, Fel, Omméel, Silly en Gouffern et Urou et Crennes) - LIVAROT PAYS D'AUGÉ (pour la partie du territoire de Fervaques) - LES MONTS D'AUNAY (pour la partie du territoire de Campandré Valcongrain) - MORTREE - RESENLEU - SAINT MARTIN DU VIEUX BELLEME - SAP ANDRÉ - TINCHEBRAY BOCAGE (pour la partie du territoire de la commune de Frênes) - TOUROUVRE AU PERCHE (pour la partie du territoire de la commune de Randonnai) - VILLIERS SOUS MORTAGNE - ECOUCHÉ LES VALLÉES - SAINT EVROULT NOTRE DAME DU BOIS - SAINT EVROULT DE MONTFORT - CHAUMONT - SAINTE SCOLASSE SUR SARTHE - LA GENEVRAIE - BOUCÉ - MARCHEMAISON - FEINGS - MÉHOUDIN
Du SIAEP de : - GACE

Le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retrait sollicités. A défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable :

- A l'adhésion des Collectivités ci-dessus
- charge le Maire de communiquer la présente délibération tant à Mr le président du SMICO qu'à Mme la Préfète de l'Orne.
- charge le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

⑩ TE61 (Territoire d'Energie)

Modification des statuts

Le Maire fait part à l'assemblée du courriel du Président du Te61 du 30 septembre 2021 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du Te61 doivent être adaptés en permanence, en particulier pour pouvoir répondre aux attentes de nos collectivités ou groupements (EPCI) auprès du Syndicat. Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de sa séance du 29 septembre dernier, diverses modifications aux statuts actuels, qui ont été acceptées, portant notamment sur :

- Les nouvelles dispositions, notamment liées aux enjeux de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015, permettant au Te61 de prendre des participations dans des sociétés de projets, d'ouvrir la possibilité de créer une Société d'Economie Mixte (SEM) en lien avec les activités du Syndicat, et pour faire face à la diversité croissante des besoins des communes mais aussi des groupements de collectivités territoriales (EPCI) adhérentes ;

- Et permettre aux groupements de collectivités d'adhérer au Te61 qui dispose de techniciens, de marchés et de compétences spécialisées telles que le diagnostic de ses installations d'éclairages publics et les éventuels travaux qui en découleront.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve les modifications statutaires ci-dessus,
- prend acte des changements intervenus dans la composition de la liste des collectivités adhérentes au TE61.

Approbation du rapport d'activités 2020

Le rapport d'activités 2020 de TE61 a été transmis à la commune de Lonlay L'Abbaye. Ce document fait l'objet d'une communication pour information par le Maire en séance publique du Conseil Municipal.

Transfert de compétences EP : Eclairage Public

Le Maire lit le compte-rendu de visite informant du nombre de points lumineux et de l'aide financière pouvant être apportée (estimée à 28.950€).

Le Maire expose que :

Dans le cadre de ses nouveaux statuts le Territoire d'Énergie Orne offre la possibilité aux communes de lui confier la compétence relative à l'éclairage public.

Le Territoire d'Énergie Orne se propose d'assurer, dans les conditions fixées par son comité, la gestion des opérations liées au domaine de l'éclairage public.

Il est précisé que la législation en vigueur ne permet pas de transférer au Te61 les seules prestations attachées au domaine du fonctionnement (maintenance, d'entretien et dépannages...).

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transférer au Te61 l'ensemble des prestations d'investissement et de fonctionnement liées au réseau d'éclairage public au 01/01/2022 et de signer la convention.

11. Passage à la Comptabilité M57 / station service

Suite à la délibération 2021-00055 du 20 juillet 2021, le Maire informe d'un mail reçu de la Trésorerie disant que :

- Le budget annexe de la Station-Service est géré conformément à la norme M4 car il s'agit d'un Service Public Industriel ou Commercial. Il n'entre donc pas dans le périmètre de la norme M57.
- Le CCAS, par contre, entre de ce périmètre de la comptabilité M57.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les modifications demandées.

12. Destruction des nids de frelons

Ce sujet avait déjà été évoqué en réunion de Conseil Municipal en avril 2019, mais sans prise de délibération officielle !

Le Maire propose au Conseil Municipal, que la commune prenne en charge une partie des frais pour la destruction des nids de frelons asiatiques se trouvant sur la Commune de Lonlay L'Abbaye, à hauteur d'1/3 de la facture et pour un plafond de 50€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette participation financière d'un tiers de la facture sous réserve que celle-ci soit établie par une entreprise spécialisée dans la destruction des nids de frelons asiatiques ; et ceci rétroactivement depuis avril 2019.

13. DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner & Droit de Prémption Urbain

6 route du stade.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu hier un dossier de Certificat d'Urbanisme par un notaire d'Argentan pour la vente d'un immeuble soumis au droit de prémption urbain. Il s'agit de la parcelle AC 169 d'une superficie totale de 288 m², située 6 Route du Stade sur laquelle est implantée un bâtiment appartenant à M. LÉBOUGRE.

Il y a un projet de boucherie par Ms DELPRAT & MERAY. Le Maire et les adjoints ont rencontré récemment les acquéreurs. Ils souhaitent s'installer en avril 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité N'entend PAS exercer son droit de prémption sur ce bien.

16 place Jules Levée.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu ce jour une demande droit de prémption pour le restaurant « le Relais de l'Abbaye », qui doit changer de statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité N'entend PAS exercer son droit de prémption sur ce fonds de commerce.

Questions diverses

Le Maire fait un point sur les dossiers en cours :

Réhabilitation 3 maisons du centre bourg :

- Travaux commencés début septembre
- Convention plan friches Etat / région : acompte de 30% demandé (soit 154.750€).

Travaux pavés de l'église. Expertise en cours avec assureurs. Devis de RIALLAND 13718.40€

Travaux fibre en cours. Armoires en cours de pose rue Chancerot et rue de Stogursey

Adressage : en cours. Dossier suivi par Alain DURAND et François LAUTOUR

Le Maire informe d'un courrier reçu de la Trésorerie : la commune percevra de l'ETAT 50% du loyer H.T. du salon de coiffure (500€) fermé pour cause de COVID en novembre 2020.

Isabelle LANGLOIS évoque les trous sur le parking de la salle polyvalente. Le Maire répond que ces travaux sont prévus par nos agents et qu'il est conscient que d'autres places nécessitent des travaux, à prévoir dans nos futurs investissements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

